



Conférence de consensus de prévention de la récidive

Contribution de :

Service civique et probation

Janvier 2013

<http://conference-consensus.justice.gouv.fr>

Service civique et probation

Le service civique peut être un moyen pour des jeunes emprisonnés suite à un délit commis de sortir de la spirale de l'exclusion et de trouver un dispositif adapté à leur réinsertion.

Je souhaiterais, tout d'abord, attirer votre attention sur le fait qu'il n'est nullement question que le service civique se substitue aux travaux d'intérêts généraux qui représentent une sanction et doivent être appliqués comme tels. De même, le service civique ne doit pas venir concurrencer d'autres dispositifs existant à l'exemple des Établissements publics d'insertion de la Défense (EPIDE) : il s'agit d'un dispositif qui doit compléter ce qui existe déjà pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes.

L'intégration de jeunes détenus dans le cadre du service civique doit leur permettre d'amorcer un travail de réinsertion dans notre société.

Le service civique accessible à tous peut être un tremplin vers les différents dispositifs aujourd'hui mis en place pour les jeunes, à l'image des emplois d'avenir ou de la future «garantie jeunes».

Le service civique se veut être un outil pour inverser la spirale de l'échec dans laquelle ces jeunes se sont engouffrés : la reconnaissance et la valorisation leur permettront tout à la fois d'acquérir de nouvelles compétences et d'imaginer de nouvelles perspectives.

L'intérêt est de faire entrer le jeune dans un groupe social différent, plus hétéroclite et varié. C'est la confrontation, la diversité et la mixité que nous ferons vivre à ces jeunes qui souffrent de leur côté de cette uniformité.

Enfin, il faut donner l'envie au jeune de redevenir citoyen. La mission, pour laquelle il sera engagé, doit l'aider à amorcer autre chose qui lui permette de tourner le dos à cette période d'emprisonnement en choisissant une nouvelle direction.

Objectif

Permettre à des jeunes en détention, voire en sursis, de pouvoir effectuer un service civique dans un cadre structuré et d'avoir ainsi la possibilité de rebondir après une période de délinquance.

Contexte

Chaque année, un certain nombre de jeunes de 17 à 25 ans purge des peines de prison pour des actes délictueux : nous ciblerons donc une population de jeunes auteurs de délits mineurs !

Ces jeunes souvent issus de quartiers difficiles, au faible niveau scolaire, ne voient la vie que par l'ordinaire de la délinquance. Un certain nombre de valeurs n'ont pas été assimilées voire même pas du tout enseignées. L'idée ici n'étant pas de chercher d'éventuelles responsabilités mais bien d'en tirer toutes les conclusions. Ce contexte complexe nous oblige à explorer toutes les pistes pour aider cette jeunesse à se projeter et s'intégrer pleinement dans notre société. Le service civique en est une parmi d'autre

Moyens

Le service civique se veut un outil devant permettre au jeune de découvrir, de vivre et d'assimiler les valeurs véhiculées par la société : c'est en ce sens qu'il est adapté aux difficultés de ce public spécifique.

La mixité doit être un moyen de réconcilier ces jeunes en marge avec d'autres jeunes ayant eu la chance de bénéficier d'une éducation appropriée et de suivre des études. Le travail en commun permettra à chaque jeune de mêler savoir être et savoir-faire, se découvrir tout en découvrant l'autre : en d'autres

termes d'apporter ce qu'il est avant d'apporter ce qu'il a. Les qualités et dispositions de chacun devront dépasser les différences et les oppositions plus matérielles.

La période de volontariat de 6 mois à 12 mois permet au jeune de s'inscrire dans un projet d'insertion, en bénéficiant de tous les moyens que le service civique offre : un tutorat, une indemnité, un encadrement et une valorisation de soi-même en service auprès des autres.

Quelle probation ?

Nous avons développé plus haut l'intérêt pour le jeune en réinsertion d'assimiler des valeurs et de le réconcilier avec la société.

Cet ensemble s'inscrit dans un engagement gagnant gagnant entre le jeune et l'état. En exemple de cet engagement, nous pouvons envisager un allègement de peine. Un jeune en détention pourrait effectuer sa mission en journée et retourner en détention le soir, à charge par la suite au juge de prononcer une sortie définitive.

Information

Si un tel projet voit le jour, il ne s'adressera pas à des milliers de jeunes mais à quelques-uns. A cette fin, il faudra convaincre les structures d'accueil et les services judiciaires. Une information ciblée devra être effectuée. Ensuite, c'est vers les jeunes que nous devons orienter l'information pour qu'ils adhèrent à un projet qui doit être le leur. Nous devons être conscients que certains jeunes peuvent voir ce dispositif comme une opportunité de fuir l'emprisonnement : dans ce cas, il est important que la structure d'accueil l'aide à faire évoluer ses choix.

Il est indispensable de faire en sorte que le jeune se porte volontaire au même titre que les autres jeunes engagés avec lui. Il faut donc songer à présenter le service civique au sein de son lieu d'incarcération et le laisser ensuite postuler.

Qui accueillir ?

Tous les jeunes volontaires, à charge pour les services pénitentiaires d'évaluer avec le jeune sa motivation, en gardant bien à l'esprit que le jeune doit être demandeur et effectuer lui-même la demande.

Suivi

Il doit y avoir un lien de partenariat entre la structure d'accueil et les services de justice. Ce lien doit déterminer le rôle et les engagements de chacun, les limites de l'action et l'évaluation régulière.

Type de mission

Tout type de mission qui permettra au jeune d'être intégré dans une équipe. Pour son évolution, il est important que le jeune ne soit pas seul. Les missions peuvent être choisies parmi les 9 thématiques proposées par le service civique.

Formation du jeune

Le jeune devra bénéficier de l'ensemble des formations du service civique : PSC1, formation civique et citoyenne. En fonction de sa mission, le jeune pourrait suivre une formation complémentaire propre à sa mission.

Contrat

En dehors du contrat de service civique, il est important d'établir un contrat personnalisé entre le jeune, le service de justice référent et la structure d'accueil. Ce contrat précisera le cadre de son externalisation et les devoirs à remplir par rapport à celle-ci.

Les structures d'accueil

Dans un premier temps, il est important que nous ayons des structures d'accueil qui aient l'habitude de côtoyer des jeunes en difficulté et ayant déjà un certain nombre de jeunes en mission.

Le tutorat

Le tuteur sera désigné par la structure d'accueil, et sera constamment en relation avec les services de justice. Il aura en charge de rencontrer régulièrement le jeune pour faire le point sur sa mission et travailler ses objectifs de sortie. Ce travail s'effectuera en liaison avec les services éducatifs du secteur pénitentier.

Formation des tuteurs

Il est important, avant de commencer, que les tuteurs soient formés sur les objectifs et le suivi particulier des jeunes en difficulté. Il faudra notamment qu'ils acquièrent des connaissances dans le domaine juridique au moyen par exemple d'une initiation au droit pénitentiaire.

Interlocuteur justice

Il est nécessaire que les interlocuteurs soient bien déterminés pour la cohésion du dispositif. L'action ne pourra se faire sans un référent.

Convention

Une convention entre la structure d'accueil et le service de justice référent devra être établie. (Voir avec Unicités Bordeaux)

Comité de pilotage national

Si cette expérimentation voit le jour, un Comité de pilotage national devra évaluer la pertinence du dispositif et juger de son éventuelle généralisation. En ce sens, il sera important d'avoir un retour de chaque expérience.

Annexe

Le projet pédagogique : un cadre global d'action qui permet un suivi individualisé de chaque jeune durant son parcours à l'EPIDE

Le projet pédagogique vise à restaurer **la confiance et l'estime de soi** ainsi que l'acquisition de l'autonomie et les codes et savoirs de base nécessaires pour devenir employable.

Le projet conjugue simultanément un travail en profondeur sur le savoir-être, une formation générale comprenant une mise à niveau scolaire et la mise en œuvre d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi.

Le parcours, exclusivement dispensé sous le régime de l'internat de semaine, peut aller de 8 à 24 mois. Une durée moyenne de 8 à 10 mois en internat s'avère nécessaire pour obtenir des résultats probants pour ces jeunes en difficulté. Pendant ce laps de temps, l'approche individualisée se conjugue à une dynamique collective que permet le régime de l'internat et un cadre bien défini (horaires fixes, uniforme, règlement à respecter...). Ainsi, la vie en collectivité et cette double approche pendant plusieurs mois facilitent l'appropriation par les jeunes des codes et repères comportementaux indispensables à leur insertion dans le monde du travail et permettent de répondre aux attentes des entreprises.

Une offre de services complète pour une insertion durable

L'offre de services de l'EPIDE est construite afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes accueillis. Elle s'articule autour de la formation (générale et citoyenne) et du projet professionnel. **Elle est adaptée et individualisée pour chaque jeune** afin de répondre à ses besoins, dans le respect de ses choix, lui permettant ainsi l'assimilation de savoirs et de compétences sociales. Ces apprentissages (savoir-être, savoir-faire, respect de l'autorité...) se réalisent en centres EPIDE où les jeunes effectuent un parcours très encadré, avec une discipline stricte définie par le règlement intérieur, des cours à effectif réduit (15 personnes en moyenne) et une organisation structurée.

I) La formation

Les objectifs de la formation :

- assurer une remise à niveau des fondamentaux (français, mathématiques, sport, informatique, sécurité routière). **Il est ainsi offert aux jeunes qui rejoignent l'EPIDE d'obtenir le CFG, le PCIE, le SST, le code de la route et de se présenter au permis de conduire** tout en participant à des activités dynamiques propres à les ouvrir au monde et à la société ;
- aider les jeunes à surmonter les problématiques particulières telles que l'illettrisme ou l'apprentissage du français comme langue étrangère (FLE) ;
- permettre au jeune de s'approprier le sens et l'esprit des règles qui régissent notre société ;
- permettre au jeune de s'approprier un projet professionnel et d'acquérir les compétences cognitives ou les capacités physiques nécessaires pour le réaliser.

1. La formation générale

Elle se compose comme suit :

- la remise à niveau scolaire ;
- un programme de formation physique articulée en deux axes : l'éducation physique faite de séances de sensibilisation et d'échanges avec des professionnels de la santé et une pratique sportive régulière ;
- l'informatique avec la possibilité de passer le Passeport de Compétences Informatiques Européen (PCIE) ;
- la sécurité routière : sensibilisation des jeunes et préparation au permis de conduire ;
- la formation au secourisme du travail (diplôme SST).

2. La formation citoyenne

La formation citoyenne est concrétisée par « le parcours civique EPIDE » qui est une mise en perspective d'un ensemble d'apprentissages (acquisition de savoirs, actions concrètes...). Elle permet à chacun d'acquérir les compétences sociales et devenir ainsi acteur de la société.

II) Le projet professionnel

Les objectifs de l'accompagnement vers l'emploi :

1. L'orientation professionnelle

Cette démarche de co-construction du projet au travers de l'ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) permet de :

- positionner le jeune en acteur responsable de son choix professionnel ;
- sécuriser son projet au travers de différents outils de validation (présentation de métiers porteurs, stages en entreprise...);
- impliquer fortement les grandes entreprises partenaires dans la phase de découverte des métiers ;
- agir sur les représentations négatives attachées à certaines filières et dépasser les stéréotypes masculin-féminin.

2. La formation professionnelle

Des moyens d'interventions sont mobilisés au profit du jeune pour répondre aux attentes des employeurs et mettre en adéquation les compétences des volontaires et les pré-requis exigés par le métier. Des formations sont réalisées au sein de certains centres qui répondent aux besoins des filières en tension (BTP, logistique magasinage, services à la personne, mécanique...).

3. L'insertion professionnelle

Les actions déployées pour aider les jeunes dans leur insertion s'appuient sur :

- une politique de développement de partenariats auprès des grands comptes, des entreprises locales et des relais socio-économiques ;
- une prospection soutenue des offres d'emploi, orientée en fonction du projet professionnel du jeune ;
- des ateliers (bourse de l'emploi, techniques de recherche d'emploi, rédaction du CV...) sont proposés dans le but de responsabiliser le volontaire et optimiser ses chances d'aboutir à la signature d'un contrat de travail ;
- un suivi post-embauche est assuré afin de sécuriser la trajectoire professionnelle du jeune.

4. L'accompagnement sanitaire et social du jeune

Un soutien et un appui sont apportés au jeune prioritairement dans les domaines de l'hébergement, du logement, de la mobilité et de la santé pour lui permettre de régler les problèmes périphériques qui constituent un frein à sa démarche professionnelle et à la réussite de son insertion durable dans l'emploi

Des mineurs du CAE de Pau à la rencontre des sans-abris

Les 14 et 28 janvier dernier, deux mineurs du Centre d'action éducative (CAE) de Pau ont participé aux maraudes* organisées par la Croix-Rouge. Une mesure de réparation qui s'est transformée en expérience humaine très enrichissante pour les deux jeunes concernés.

En collaboration avec les bénévoles de la Croix-Rouge de Pau et Suzanne BOUSQUET (référente ministère de la Justice et des Libertés à la Croix-Rouge), le CAE a mis en place une action originale à destination de deux mineurs pris en charge par la structure. Dans le cadre d'une mesure de réparation, ces deux soirées ont permis à un jeune garçon et une jeune fille de partir à la rencontre des sans-abris et des organisations qui leur viennent en aide au quotidien.

Au-delà de la simple notion de solidarité, l'objectif était de souligner l'importance du lien social qu'il est nécessaire d'entretenir chaque jour auprès de ces personnes dans le besoin.

Deux soirées, un quotidien

Le rendez-vous était fixé au local de la Croix Rouge de Pau de manière à préparer la maraude à venir. Il s'est agi dans un premier temps de charger le camion de couvertures et de vivres en prévision de la nuit pluvieuse qui s'annonçait. Une manière de créer des liens avec les bénévoles, devenus coéquipiers d'un soir, et de préparer le terrain dans l'esprit du mineur.

La maraude commence par la tournée des repas. A Pau, ce sont la soupe de nuit et le secours Catholique. Arrivés sur place, les mineurs et les bénévoles distribuent du café et orientent ceux qui le veulent vers des foyers d'accueil d'urgence. L'occasion ici pour les jeunes d'effectuer un premier constat : le nombre de bénévoles est important et ce sont souvent des personnes modestes qui sont les plus volontaires à donner de leur temps pour les plus démunis.

Après la ronde qui a permis d'aiguiller plusieurs personnes vers des foyers, c'est au tour du 115 (Samu social), d'appeler la Croix-Rouge pour aller chercher deux personnes dans le besoin à la gare de Pau. Lors de ces soirées, les deux mineurs ont eu l'occasion de comprendre comment s'organisent les différentes structures qui interviennent chaque nuit.

Une expérience, plusieurs messages

Christian SASSUS et Véronique PIARROU sont les deux éducateurs à l'origine de cette action. D'après Christian SASSUS, cette mesure de réparation pénale, a soulevé de nombreuses réflexions. Le message principal qu'il a souhaité transmettre est que rien n'est jamais acquis et que ces situations de détresse peuvent se produire dans la vie de tout le monde. Le jeune mineur qui a effectué sa maraude le 14 janvier a pu porter un regard sur son expérience : « *Cela a été une soirée ordinaire pour des gens extraordinaires* ». Une bonne entrée en matière pour ce garçon qui souhaite, une fois sa majorité atteinte, s'engager comme bénévole régulier à la Croix-Rouge.

Face au succès de cette expérience, le partenariat mis en place entre le CAE de Pau et la Croix-Rouge va être accentué. Tout en persévérant dans la mise en place de mesures de réparation avec Suzanne BOUSQUET, des stages de formation « Premiers Secours » sont à l'étude.

** Les maraudes nocturnes permettent d'aller à la rencontre des personnes qui vivent dans la rue, de leur distribuer de la nourriture ou des couvertures et d'échanger quelques paroles réconfortantes.*